

ACTUALITÉS.....p.1

DOSSIER.....p.2

GESTION DES ÉTANGS :
DES PRATIQUES À ADAPTER...

LA PAROLE À.....p.3

SERGE BOURDAIS,
TECHNICIEN CYNÉGÉTIQUE EN SOLOGNE
ET RÉFÉRENT OISEAUX D'EAU ET ÉTANGS
À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIR-ET-CHER
(FDC41)ZOOM SUR.....p.4
LE BUTOR ÉTOILÉ

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°17 Décembre 2021

CHANGEMENT DANS L'ANIMATION
NATURA 2000

Laura Moutfi a pris ses fonctions de conseillère à la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher pour animer le volet agricole de la Sologne. Avec plusieurs années d'expérience sur les thématiques de la biodiversité et de l'environnement en contexte agricole elle peut accompagner les exploitants dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC).

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
NATURA 2000

Le 6 septembre dernier, sous la présidence de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs (CCSE), et en la présence de Madame Mireille Higinnen, sous-préfète de Romorantin, les membres du comité de pilotage se sont réunis sur le terrain à La Ferté-Imbault (41). Cette réunion a été l'opportunité de présenter une propriété emblématique de Sologne où chasse, pisciculture et gestion forestière préservent la nature.

LA RESTAURATION D'ÉTANGS CONTINUE
AVEC LA FDC41 ET LA FDC42

Dans le cadre de l'appel à projet 2020/2023 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur la qualité des milieux aquatiques et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, les Fédérations Départementales des Chasseurs du Loir-et-Cher et du Loiret, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière en charge du dossier Natura 2000, subventionnent les restaurations écologiques sur les étangs (cf. article page 3). 15 étangs ont déjà été réalisés entre 2020 et 2021, si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 !

Edito
par Éric de Fontaines

Étangs, Biodiversité, Continuité Écologique, Habitat, Natura 2000, autant de notions qui tentent de rattacher notre patrimoine naturel en constante évolution à une nature figée, idéalisée et même rêvée.

En tant que nouveau président de l'Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles (URCIAP), j'ai souhaité rencontrer le représentant de la politique Natura 2000 en Sologne afin de pousser le discours officiel au-delà des mots.

Natura 2000 créé il y a plus d'une génération a fait couler beaucoup d'encre dans tous les milieux ruraux. Certains contrats ont posé question sur leur réalisation. Comment lier la nécessité de la protection d'un patrimoine, au titre d'une politique publique avec celui du patrimoine privé si délicat à entretenir, où un savoir-faire ancestral lui permet de perdurer. Nous apprenons sur le terrain avec les générations précédentes, ce que nous transmettrons à notre tour aux générations suivantes.

De cette philosophie première, un dialogue s'est invité, prouvant, nous prouvant à tous qu'une nécessité est arrivée, celle de la concertation et de la mise en commun des savoirs. Après tout, nous souhaitons tous préserver notre patrimoine.

Aujourd'hui Natura 2000 Sologne est à l'écoute de nos besoins, pour nous permettre de continuer cette valorisation incontournable de nos étangs. Oui, il s'agit bien d'étangs. Cet écosystème aquatique qui structure nos paysages et qui est une ressource inépuisable de services rendus par la Nature.

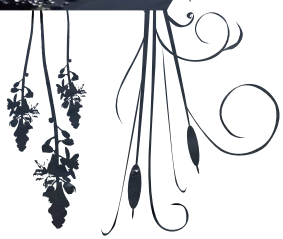
Avançons ensemble et voyons ce qu'il est possible de réaliser.

M. Éric de Fontaines,
Président URCIAP
(Syndicat des propriétaires d'étangs)



Gestion des étangs : DES PRATIQUES À ADAPTER !

La Sologne est connue pour l'importance de ces étangs créés pour la plupart durant l'époque médiévale. Leur intérêt piscicole initial a indirectement permis à une faune et une flore riche de s'y installer. À l'heure actuelle de nombreux obstacles rendent difficiles la gestion traditionnelle de ces écosystèmes et les propriétaires essaient chaque jour de relever le défi. Comment agir pour maintenir à notre époque l'intérêt biologique de ces écosystèmes ?



Les assecs réguliers

La vidange des étangs et l'assec qui consiste à le maintenir vide durant presque une année permet de minéraliser les vases. Lors de la remise en eau, la végétation aquatique est luxuriante et l'intérêt pour la faune est maximisé. C'est également l'occasion de réaliser les opérations nécessaires au bon entretien de l'ouvrage (réfection de digue, curage du bief, reprise du système de vidange...).



Maitriser la présence de la Jussie

La colonisation d'étangs par la jussie a de forts impacts sur les habitats, la flore et la faune dès que les superficies occupées deviennent importantes : impacts hydrauliques, compétition avec les plantes indigènes, banalisation des habitats pour la faune. Un seul conseil : la vigilance. La détection précoce via des tours d'étangs réguliers, en particulier en période estivale, et une réponse rapide par arrachage manuel sont les seules actions permettant d'espérer une régulation efficace et la limitation des coûts d'intervention.



Végétation protégée du Ragondin

La gestion des végétations de berges

Sur les berges en pente douce, une succession végétale s'installe naturellement (nénuphars, joncs, roseaux, saules) et est le support de vie pour de nombreuses espèces. Néanmoins si aucune action n'est entreprise, les saulaies gagnent du terrain et « ferment » le paysage au détriment des autres végétations. L'arrachage des saules permet de restaurer les végétations herbacées et de maintenir la diversité de milieux naturels. En complément, il est également possible d'envisager, en période sèche, un broyage sur les berges afin de créer des discontinuités qui seront favorables au déplacement des animaux.

Régulation du Ragondin

Le Ragondin est un herbivore qui se nourrit de plantes aquatiques comme les nénuphars et les roseaux. Sa forte présence sur un étang provoque une diminution de la densité et de la hauteur des végétaux, bloque la progression des roselières vers la nappe d'eau. Cet animal favorise la disparition des végétations à nénuphars et des roselières. Indirectement, il impacte donc la nidification d'oiseaux comme la Guifette moustac, la reproduction des anatidés ainsi que les frayères pour les poissons. Il est important de baisser la population dans les étangs où l'on souhaite maintenir une diversité d'espèces.

*Christophe Bach,
Animateur Natura 2000 Sologne*



Étang colonisé par la Jussie



La parole à...

... SERGE BOURDAIS, TECHNICIEN CYNÉGÉTIQUE EN SOLOGNE ET RÉFÉRENT OISEAUX D'EAU ET ÉTANGS À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIR-ET-CHER (FDC41)



La FDC 41 encadre la gestion durable des espèces chassables et des espaces qu'elles occupent. Elle conseille ainsi plus de 4000 territoires de chasse sur le département sur leurs pratiques et sur la gestion de leur patrimoine naturel. Dans un objectif d'amélioration des écosystèmes d'étang, elle s'est rapprochée de Natura 2000 pour mener un projet écologique.

Pourquoi avez-vous accepté de construire un partenariat avec Natura 2000?

La FDC 41 a depuis plus de trente ans participé à différents suivis d'oiseaux d'eau en Sologne, subventionné les assècs d'étangs, géré le site de Malzoné à Millancay, aménagé des étangs chez certains propriétaires privés. Nous avons compris que ces démarches coïncidaient avec les actions menées par Natura 2000 sur le terrain. C'est donc tout naturellement que nous avons accepté leur proposition de partenariat pour un grand projet de restauration d'étangs. Faire appel à Natura 2000 est le moyen pour nous de démontrer que les chasseurs peuvent préserver la biodiversité et les espèces chassables !

Sur quel projet travaillez-vous avec Natura 2000 pour préserver la biodiversité ?

Nous avons élaboré un grand projet de restauration d'une trentaine d'étangs en Sologne du Loir-et-Cher entre 2020 et 2023. La plus-value de ce dossier est qu'il permet d'intervenir sur un réseau d'étangs en propriété privée. L'objectif principal est de réhabiliter

des végétations de berges d'étangs favorables à deux espèces d'intérêt européen, le Butor étoilé et le Flûteau nageant. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Eco-contribution liée à la réforme du permis de chasser permettent de financer ce projet à 80%. Merci à eux pour leur confiance.

Outre les atouts environnementaux, voyez-vous d'autres intérêts à ce projet pour les propriétaires ?

Les zones travaillées deviennent, après remise en eau, des zones favorables à beaucoup d'espèces et notamment le gibier. Le gibier d'eau retrouve des étangs bien plus attractifs. Par ailleurs, lors des rencontres sur le terrain, les propriétaires peuvent bénéficier de conseils sur les pratiques de gestion favorables aux étangs. Enfin, la plupart des propriétaires sont heureux de retrouver une perspective paysagère sur leurs étangs.

Concrètement, en quoi consistent les travaux sur un étang ?

Pour bénéficier d'un financement, l'étang doit faire au moins 2 hectares et être en zone Natura 2000.

En fonction de critères écologiques la FDC41 et l'animateur Natura 2000 définissent une zone d'intervention et un nombre de jours de travaux. Après il suffit simplement de démarcher une entreprise de terrassement qui viendra réaliser, à la pelle mécanique, un arrachage des végétations ligneuses (saules, aulnes, bouleaux) et un brulage sur place.



Travaux d'arrachage des saules

Quels sont les principales contraintes à prendre en compte pour ces chantiers ?

Ces travaux nécessitent de prendre en compte la période d'intervention idéale (entre septembre et décembre) et les niveaux d'eau. Pour intervenir sur les berges nous demandons de réaliser un assèc pour être dans de bonnes conditions, ou à défaut de baisser la hauteur d'eau d'environ 50 cm. Le dernier point, qui n'est pas toujours le plus simple, est de planifier l'intervention en fonction du planning de chasse. Le but est que tout le monde s'entende sur le calendrier.

Y-a-t-il des engagements pour le propriétaire ?

Pour le propriétaire, une fois l'intervention réalisée il y a un reste à charge de 20% du montant de la facture. Outre cet engagement financier, il accepte que nous suivions la réalisation du chantier et que nous revenions sur l'étang pour réaliser un suivi biologique entre avril et août.

Merci à Serge Bourdais pour son témoignage.



Flûteau nageant



Zoom sur

Le Butor étoilé, UN MYSTÉRIEUX HABITANT DES ROSELIÈRES

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) tient son nom du terme latin *botaurus* (*butio* = crier, *taurus* = taureau) faisant référence à son chant, comparable au meuglement d'un bœuf ou d'un taureau, et du terme *stellaris* qui signifie étoile et rappelle les tâches et rayures noires de son plumage.

Il est très difficile de discerner cet oiseau dans son environnement naturel tellement son plumage se fond dans le décor. Globalement brun doré et taché de noir, sa tête est surmontée d'une calotte noire et son bec est encadré de deux moustaches noires. Cet oiseau est trapu avec de courtes pattes pour un échassier. Il mesure environ 80 cm de hauteur pour une envergure de 1,2 m. La teinte générale des juvéniles est semblable à celle des adultes, mais généralement plus pâle dessous et la moustache demeure pratiquement invisible.

Répartition et territoire

Cette espèce est un migrateur partiel qui ne quitte son aire de reproduction qu'en cas de gel prolongé. Le Butor étoilé se retrouve sur trois continents (Afrique, Asie et Europe). En Europe, le noyau principal de la population est centré sur l'est et se concentre sur des pays comme la Russie, l'Ukraine, la Pologne. En 2012, la France comptait au moins 220 mâles chanteurs mais aucune campagne récente de dénombrement national n'a permis d'actualiser cette information. La population française est distribuée en 7 noyaux dont les plus importants sont la Camargue, les marais de Loire-Atlantique, la Lorraine, la Brenne. Sa reproduction en région Centre-Val de Loire est encore avérée en Brenne et en vallée de la Cosnie. En Sologne, l'espèce a presque disparu et n'est observée que ponctuellement en hivernage.

Nidification sur les étangs

L'oiseau niche sur des étangs en bon état de conservation avec des surfaces de roselière suffisantes pour qu'il puisse se camoufler. Il cherche prioritairement de vrais roseaux (*Phragmites australis*) mais il peut se satisfaire occasionnellement d'autres héliophytes (*phalaris*, *scirpes*...). La femelle fabrique une plateforme flottante arrimée à la roselière et dépose 4 à 6 œufs qu'elle couve environ 1 mois. Les poussins seront nourris seulement par leur mère et quitteront le nid au bout de 3 semaines.

Statuts de protection et gestion conservatrice de l'espèce

Le Butor étoilé est une espèce protégée (arrêté du 17 avril 1981) au niveau national et d'intérêt européen selon la directive « Oiseaux ». Pour préserver sa reproduction sur les étangs il est favorable, outre de limiter le dérangement en période printanière et estivale, de maintenir une activité piscicole extensive et de préserver les roselières avec une grande surface sur les étangs.



Butor étoilé sur un étang solognot (©Sébastien Colas)

CONTACT :

Christophe Bach
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France /
Centre-Val-de-Loire
Christophe.bach@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge
45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.ifc.cnpf.fr
Directeur de publication :
Jean-Pierre Pignaniol
Rédaction : Christophe Bach
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Décembre 2021

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
Papier PEFC par Inore Groupe
4 rue Thomas Edison - BP40017
58641 Varennes-Vauzelles cedex

